

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille Vingt deux, le douze décembre à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune d'Aranc (Ain), se sont réunis, sous la présidence du Maire, Daniel MATHIEU, sur la convocation qui leur a été adressée le 7 décembre 2022.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseiller(e)s municipaux :

Présents : Daniel MATHIEU, Nathalie VARIGNIER, Dominique BESSON, Pascale AGATY, Sophie DUMAS, Sandrine PERRIN, Jean -Pierre MONTJOUVENT, Patrick ORAISON, Lionel TALON, Monique PALLET.

Excusés : Joël GROBAS

Nombre de votants en début de séance : 10

Mme Nathalie VARIGNIER est nommée secrétaire de séance.

=====

En préambule du conseil, Mr le Maire fait lecture d'une lettre reçue ce jour de HBA concernant le projet Montcornelles.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2022 :

Mr Daniel MATHIEU, Mme Nathalie VARIGNIER et Mr Jean Pierre MONTJOUVENT apportent des remarques ou modifications qui doivent être corrigées par la secrétaire de séance Mme Monique Pallet, sur le procès verbal initial du 9 novembre 2022.

Intervention de Mr Jean Pierre MONTJOUVENT : ce dernier nous fait part qu'il a été destinataire de remarques venant de personnes résidentes sur la commune l'obligeant à répréciser à l'ensemble des membres du Conseil, qu'il a lui-même refusé il y a 2 ans les indemnités qui lui ont été proposées par le Maire.

Il précise que le travail qu'il effectue au sein de la commune d'Aranc est réalisé à titre bénévole et que celui-ci n'a pas pour but d'enlever du travail aux artisans de la commune ou des communes alentours, mais bien pour s'impliquer et permettre à la commune d'Aranc de faire des économies.

Au regard du nombre de corrections à apporter, le Maire propose que ce procès verbal soit approuvé lors du prochain Conseil Municipal sous réserve des modifications faites par la secrétaire de séance du dit Conseil.

2) DELIBERATION N° 2022-30- PROVISIONNEMENT DE CREANCES ANNEE 2022

Selon la nouvelle réglementation sur l'élaboration des budgets, les communes ont l'obligation de prévoir des crédits au chapitre 68 pour des créances non recouvrées depuis plus de 2 ans.

Fin 2022 les créances s'élèvent à 3 123.01 €, nous devons donc provisionner au budget un montant de 468.45 € au chapitre 681. (qui représente 15 % du montant).

Afin de pouvoir provisionner le compte 681, la trésorerie d'Oyonnax demande une délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité.

3) DELIBERATION N°2022-31 : TRANSFERT CREDIT AU CHAPITRE 012

Le montant prévu au chapitre Frais du Personnel étant insuffisant de 730 €, une décision modificative au budget doit être votée. Cette somme sera transférée du compte 615231 au chapitre 012.

Monique PALLET demande si toutes les dotations et subventions 2022 ont été versées à la commune. Le Maire répond que cela sera vérifié par la commission finances lors de l'examen du compte administratif de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité.

3) DELIBERATION N° 2022-032 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE EN VUE D'UN RECRUTEMENT

Le Maire reprend l'historique des démarches de recrutement pour le remplacement du poste de secrétaire de mairie.

Il rappelle qu'une candidate n'a pas donné suite à notre proposition car elle a été embauchée par une commune voisine de son domicile.

Une autre candidate qui travaille actuellement sur 2 communes a été reçue. Elle ne dispose que de 21 heures par semaine à consacrer à la commune d'Aranc. Après réflexion, notre commune ne peut pas se permettre d'avoir un poste de secrétaire inférieur à 25 heures par semaine.

Lors d'un second entretien, cette personne nous a confirmé qu'il lui est impossible de nous consacrer 25 heures par semaine et nous fait part du retrait de sa candidature.

Mme BOURIEZ Cynthia, habitante de la commune a postulé et a été reçue par le Maire, les adjoints, Jean-Pierre Montjouvent et la secrétaire.

Cette personne pourrait commencer le 1er mars 2023, pour bénéficier d'un tuilage de 2 mois avant le départ de Corinne EMIN.

Pour recruter cette personne, le Centre de Gestion nous demande de prendre une délibération pour modifier le tableau des emplois de la commune d'Aranc .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité.

4) INFORMATION – POINT SUR LES PROJETS A VENIR

Le Maire distribue à l'ensemble des membres du Conseil Municipal un récapitulatif des projets à venir et commente chacun d'eux.

5) QUESTIONS DIVERSES

SIEA :

Mr Lionel TALON , délégué au SIEA, rapporte une information qu'il a reçue lors de l'Assemblée générale du SIEA :

Pour équiper l'ensemble de la commune par de l'éclairage LED, le reste à charge (subventions déduites) serait d'environ 120 000 € .

Le SIEA met en place une opération « coup de poing » pour le passage à l'éclairage par le biais d'ampoules LED. Ceci pourrait concerner notre commune en équipant des lampadaires d'une hauteur inférieure à 6 mètres, ce qui permettrait d'avoir une économie d'énergie plus rapide. Un audit sur notre commune devrait nous être proposé prochainement.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Mr Lionel Talon nous fait part qu'il reste 150 € au budget 2022, il doit voir à la librairie Milles et une Pages d'Hauteville pour acheter des livres ou des jeux.

La convention avec la Direction de la Lecture Publique se termine le 31 mai 2023. Une nouvelle convention devra être signée avec la mairie pour pouvoir bénéficier d'animation et de prêts de livres. Cette nouvelle convention devra comporter de nouvelles exigences : personnes qualifiées, une partie du budget devra être allouée à une activité culturelle, et mise en place de la réservation en ligne (cette dernière déjà existante sur notre commune).

LES SAISONS D'ARANC :

Pour pouvoir encaisser les recettes des spectacles, la trésorerie d'Oyonnax nous impose de créer une régie ou d'établir une convention de mandat avec une association déjà existante sur la commune.

Nous avons reçu Mr PRIORE de la Trésorerie d'Oyonnax qui nous confirme que la création d'une régie est compliquée à mettre en place. Il est préférable de passer une convention de mandat avec une association de la commune.

Nous prendrons contact avec les différentes associations.

COMMISSION DECHETS HBA :

Le dernier magazine d'information de Haut Bugey Agglomération n'a pas été distribué sur notre commune. Il faisait mention de la nouvelle organisation de la collecte des déchets sur le territoire d'HBA . A compter du 1^{er} janvier 2024, la collecte des déchets ménagers et des sacs jaunes interviendra en alternance une semaine sur 2 sur notre commune.

Lors de cette commission, Mr le Maire a fait part de son mécontentement sur cette décision qui a été prise sans la consultation des Maires des communes de moins de 1500 habitants.

FIBRE OPTIQUE :

L'ensemble des habitations de notre commune est éligible à la fibre depuis le 8 décembre.

En ce qui concerne l'installation de la fibre pour la mairie et la salle polyvalente, un devis a été demandé à la société Rhône Télécom et à la société Orange.

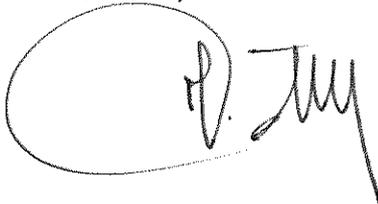
RIDEAU SALLE DES FETES :

Intervention de Mme Monique Pallet qui souhaite l'installation d'un rideau occultant sur les vitres de la porte d'entrée de la salle des fêtes, pour les spectacles qui se déroulent en journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h52.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 30 janvier 2023 à 20h30.

Le Maire,



Daniel MATHIEU



La secrétaire de séance



Nathalie VARIGNIER